

« dans l'ordre des faits, c'est un ensemble de faits criminels, conséquences pratiques de ces idées » (1).

Dans l'ordre des idées, d'après Don Sarda, les principes libéraux sont : la souveraineté absolue de l'individu avec une entière indépendance de l'autorité divine ; la souveraineté absolue de la société, supérieure à tout ce qui ne procède pas d'elle ; le droit national de faire des lois et de se gouverner par sa propre volonté, exprimée d'abord par suffrage, puis par majorité parlementaire ; la liberté de penser sans aucun frein, ni en religion, ni en morale, ni en politique ; la liberté absolue de la presse et des associations. — Dans l'ordre des faits, le libéralisme est la réunion d'œuvres inspirées et réglées par ces principes : telles que des lois pour la dissolution des ordres religieux, la confiscation de la propriété ecclésiastique, la laïcisation du mariage et de l'enseignement, les attentats de toute nature contre la liberté de l'Eglise, la corruption et l'erreur publiquement autorisées, soit à la tribune, soit dans la presse, soit dans les mœurs ; la guerre systématique au catholicisme, désigné par les mots de théocratie, d'ultramontanisme, ou de cléricalisme. Le libéralisme pratique est un monde complet ; il a ses maximes, ses modes, ses actes, sa littérature, sa diplomatie, ses lois, ses machinations et ses guet-apens. C'est le monde de Lucifer, déguisé sous le libéralisme, en guerre flagrante et constante avec l'Eglise de Jésus-Christ.

Le libéralisme est, par lui-même, un péché mortel : 1o dans l'ordre des doctrines, parce que, basé sur le rationalisme, il nie en principe la révélation et nie en particulier l'autorité de Dieu, la mission de Jésus-Christ, le magistère de l'Eglise ; 2o dans l'ordre des faits, parce que, rejetant la raison éternelle de Dieu, il détruit le principe fondamental de toute moralité, proclame la morale indépendante et sanctionne, comme une source de progrès, la violation de tous les commandements. Par conséquent, sauf le cas de bonne foi, d'ignorance et d'irréflexion, le libéralisme, qui est une hérésie-mère, et les œuvres libérales, qui sont des œuvres hérétiques, constituent un des plus grands péchés que connaisse le code de la Foi.

II. — Le libéralisme, en tant que système de doctrines, peut s'appeler *école* ; comme organisation d'adeptes, dans le but de propager ses doctrines, c'est une *secte* ; comme groupe d'hommes s'efforçant de les faire prévaloir dans le droit public, c'est un *parti*. Mais, sous quelque aspect que vous le considériez, il offre, dans son unité logique, une grande puissance de cohésion. Alors, c'est un *système* de doctrines erronées, impies, ou opposées à la Foi. Quoiqu'il atteigne, par l'enchaînement naturel de ses idées, l'ordre individuel et l'ordre domestique, c'est surtout un système *politico-religieux*, parce que, né des querelles suscitées au XVIIIe siècle entre l'Eglise et l'Etat, il s'est produit d'abord dans la *Déclaration des droits de l'homme*, qu'il faut considérer surtout comme la négation des droits de Dieu.

Mais il faut bien retenir que le libéralisme est *un*, et que, si l'on admet, à un degré quelconque, son principe, on est fatale-

(1) *Le libéralisme est un péché*, passim. — Ce volume, parvenu à sa 10e édition, est à lire tout entier.